

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GAILLARD Patrick, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr DENOIX Christian, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 2 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick



Le Président,
Mr DENOIX Christian




**ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE**
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 09 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2022 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	- 3 243,91 €
* résultat antérieur :	7 017,15 €
* TOTAL A AFFECTER :	3 773,24 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	3 233,75 €
* solde des restes à réaliser :	0,00 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 : 3 773,24 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick



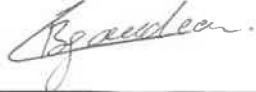


Le Président,
Mr DENOIX Christian

ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat**Date :..... 09 MARS 2023**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

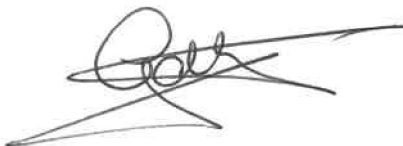
CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2022 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick

Le Président,
Mr DENOIX Christian

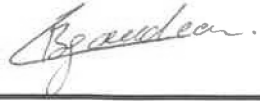




**ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE**
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat**Date :..... 09 MARS 2023**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateaufort 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_4**Objet : Vote du Budget Primitif 2023**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2023,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

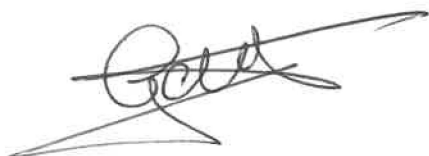
D'APPROUVER le budget primitif 2023

D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick

Le Président,
Mr DENOIX Christian



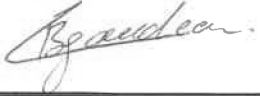


A.S.A DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 09 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2023.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick



Le Président,
Mr DENOIX Christian




ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24 140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 03 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2022 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2023 :

- Abonnement :

Réseau Maison Basse : 330,00 € / module répartis en 2 appels

165 € / module appel en avril

165 € / module appel en juin

Réseau les Masseries : 50,00 € / module répartis en 2 appels

25 € / module appel en avril

25 € / module appel en juin

- Consommation : 0,16 € / m3 appel en novembre (En fonction des besoins de trésorerie, un appel intermédiaire pourra être réalisé en août)

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2023

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick



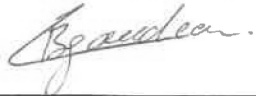


Le Président,
Mr DENOIX Christian
ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 09 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_7

Objet : Règlement des factures via PAYFIP

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, est informé que depuis le 1^{er} janvier 2022, les ASA sont tenues de proposer à leurs adhérents la possibilité de régler leurs factures en ligne.

Afin de respecter cette obligation l'ADHA 24, en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, propose la mise en place de la solution de paiement **PAYFIP**.

Cette plateforme de règlement en ligne permet à chaque adhérent (particulier ou professionnel) de régler ses factures soit par carte bancaire soit par prélèvement unique sans se déplacer et sans coût d'affranchissement. Ce service sécurisé est gratuit et disponible 24h/24h.

La procédure de mise en route nécessite :

- La signature d'une convention d'adhésion à ce service.
- Le paramétrage du logiciel de facturation afin que les références, indispensable pour que les usagers puissent effectuer le règlement, figure sur les factures.
- Un test de fonctionnement avec la DGFIP avant activation du compte PayFiP

Le Syndicat, après analyse de cette proposition et délibération, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER la mise en place de cette solution de règlement en ligne.

De DONNER pouvoir au Président de signer les conventions d'adhésion à ce service avec la DGFIP

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick



Le Président,
Mr DENOIX Christian

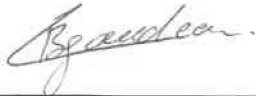


**ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE**
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 09 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_8

Objet : Travaux de débroussaillage de la réserve d'eau

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, examine les différentes possibilités pour faire réaliser les travaux de débroussaillage annuel autour de la réserve d'eau.

Il est proposé que ces travaux soient confiés à Mr DENOIX Bernard avec une facturation au temps passé avec un outil de broyage.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

- De Mandater Mr DENOIX Bernard pour réaliser annuellement les travaux de débroussaillage autour du lac.
- De régler ces travaux sur la base du temps passé annuellement.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick



Le Président,
Mr DENOIX Christian




ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 09 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEVMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEVMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_9**Objet :** Quotas d'eau par souscription

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, examine les volumes d'eau prévisionnels disponibles. Compte tenu de l'interdiction de remplissage de la retenue en période estivale imposée par le décret plan d'eau de 2021 et du risque de restriction sur le prélèvement en Crempse pour la campagne 2023, le volume d'eau disponible risque d'être limité au volume de la réserve d'eau qui ne représente que 1700 m³/ module.

Il est donc proposé, afin de maintenir une équité entre adhérent de faire une relève de compteur fin juillet pour établir un bilan des consommations de chaque adhérent et du volume restant.

Afin de mieux sécuriser les quotas d'eau pour les année a venir, il est proposé de rechercher des sites pour créer une retenue d'eau complémentaire.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

- De valider la mise en place d'une relève de compteur fin juillet afin de faire un point sur la répartition des volumes entre adhérents et permettre une facturation intermédiaire en fonction des besoins de trésorerie de l'ASA.
- De soumettre une fiche projet de création de retenue d'eau aux services instructeurs de la police de l'eau (site La Frenie)

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

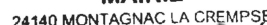
Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

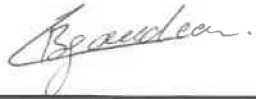


Le Président,
Mr DENOIX Christian

**ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE**
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Liste d'émargement du syndicat

Date : 09 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 09/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	3
Représentés	0
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de MAISON BASSE s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr DENOIX Christian.

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_10

Objet : Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr DENOIX Christian, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2023 ainsi que les demandes de modification reçues.

Mr Begaudeau Bernard précise que son exploitation est reprise et demande donc la délégation de paiement à **Mr Begaudeau Loïc – 259 impasse les Masseries – 24140 Montagnac la crempse.**

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Maison Basse	Masseries
BEGAUDEAU	Loïc	BEGAUDEAU	BERNARD	0	8
BEGAUDEAU	DOMINIQUE ET PATRICK	BEGAUDEAU	DOMINIQUE ET PATRICK	0	4
BEGAUDEAU	Loïc	BEGAUDEAU	BERNARD	1,5	0
BEGAUDEAU	Loïc	MARTINET	HENRI	1	0
BEGAUDEAU	Loïc	COURTOY	LOUIS YVES	1	0
DEFFIEUX	STEPHANE	DEFFIEUX	STEPHANE	1,5	0
EARL	DE FERRUS	FAVARD	ANDRE	3	0
GAEC	RHEA66	BOYER	JEAN CLAUDE	2	0
EHRET	MATHIEU	EHRET	MATHIEU	1	0
GAEC	RHEA66	GAILLARD	HENRI	6	0
GAEC	RHEA66	GAILLARD	PATRICK	6	0
GAEC	DENOIX	DENOIX	Christian	4,5	0
GAEC	RHEA66	BONNAMY	GUILLAUME	2	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr GAILLARD Patrick

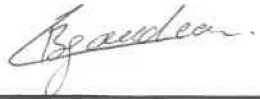



Le Président,
Mr DENOIX Christian
ASA DE MAISON BASSE
MAIRIE
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat**Date :..... 09 MARS 2023**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BEGAUDEAU BERNARD LES MASSERIES 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Membre		
MR DENOIX Christian Chateauvert 24140 BELEYMAS	Président		
MR FAVARD Frédéric FERRUS 24140 BELEYMAS	Membre		
MR GAILLARD PATRICK LA BERTHE 24140 MONTAGNAC-LA-CREMPSE	Vice Président		